



Detournement de bien pour du bois donné il y a deux ans

Par Visiteur

On m'accuse de détournement de bien pour du bois qui ma été donné depuis plus de deux ans.la propriétaire a attendu que tout soit parti pour me dire q'elle ne m'avait pas tout donné et en profite pour me demander une indemnité.plusieurs personnes peuvent témoigner de mes dires.elle me l'a bien donné.sans fixé une limite de quantité.je suis retraité avec des problèmes de santé.quels recours puis-je avoir pour me défendre,sachant que pendant plus de deux ans elle savait que je faisais des voyages pour m'approvisionner. merci de bien vouloir donner suite a ma question.

Par Visiteur

Cher monsieur,

on m'accuse de détournement de bien pour du bois qui ma été donné depuis plus de deux ans.la propriétaire a attendu que tout soit parti pour me dire q'elle ne m'avait pas tout donné et en profite pour me demander une indemnité.plusieurs personnes peuvent témoigner de mes dires.elle me l'a bien donné.sans fixé une limite de quantité.je suis retraité avec des problèmes de santé.quels recours puis-je avoir pour me défendre,sachant que pendant plus de deux ans elle savait que je faisais des voyages pour m'approvisionner.

Qu'entendez vous pas "on vous accuse"? Autrement dit, vous êtes poursuivie devant une juridiction civile, pénale? Dans ce deuxième cas, le procureur a t-il saisi la juridiction?

Très cordialement.

Par Visiteur

Aucune plainte n'a été déposée.a ce jour je n'ai reçu q'un recommandé me menaçant de déposer plainte.puis-je moi de mon coté prévoir une plainte en diffamation.

Par Visiteur

Aucune plainte n'a été déposée.a ce jour je n'ai reçu q'un recommandé me menaçant de déposer plainte.elle me demande une indemnité de 10 000 euro.

Par Visiteur

Cher monsieur,

aucune plainte n'a été déposée.a ce jour je n'ai reçu q'un recommandé me menaçant de déposer plainte.elle me demande une indemnité de 10 000 euro.

Si vous êtes sûr de votre droit, et que vous avez des témoins qui peuvent attester du fait que Madame a bien entendu vous donner le bois qu'elle vous accuse aujourd'hui de détourner, alors je ne vois guère pourquoi est-ce que vous accepteriez cet arrangement.

Après tout, madame ne peut guère prouver le détournement non consenti.

Il est toutefois sûr qu'il y a toujours un risque à aller devant le tribunal..

Très cordialement.